

FONDS DE L'AVENIR DE LA SANB INC.

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2023



Allen, Paquet & Arseneau LLP

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS • COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

FONDS DE L'AVENIR DE LA SANB INC.

Index

aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2.
État de la situation financière	3.
État des résultats	4.
État de l'évolution des soldes de fonds	5.
État des flux de trésorerie	6.
Notes aux états financiers	7 - 9.





RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux Conseil d'administration du
Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.

Opinion

Nous avons audité les états financiers ci-joints du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, l'état des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principes comptables importants.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. au 31 mars 2023, ainsi que l'état des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bathurst, N.-B.

Le 7 juin 2023

Allen, Paquet & Arseneau LLP
Comptables professionnels agréés

FONDS DE L'AVENIR DE LA SANB INC.**État de la situation financière****Au 31 mars****2023****2022****ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Encaisse	16 003 \$	3 272 \$
Placement à court terme (note 3)	91 059	19
Intérêts courus à recevoir	2 085	2 059
Recevable de la SANB	-	35 253
	109 147	40 603

PLACEMENTS (note 3)**1 710 077** 1 890 525**1 819 224 \$** 1 931 128 \$**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Payable à la SANB	46 916 \$	- \$
-------------------	-----------	------

SOLDES DE FONDS**FONDS DE RÉSERVE DE LA SANB** 144 884 227 053**NON AFFECTÉ - Page 5** 1 627 424 1 704 075**1 772 308** 1 931 128**1 819 224 \$** 1 931 128 \$

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

FONDS DE L'AVENIR DE LA SANB INC.**État des résultats****Pour l'exercice terminé le 31 mars****2023****2022**

PRODUITS

Administration	4 676 \$	3 313 \$
Gain sur cession de placements	63 381	117 919
Revenu d'intérêts	13 262	9 673
Autres revenus d'investissements	88 499	25 713
Dons	12 807	1 400
	182 625	158 018

CHARGES

Administration (note 5)	4 676	3 313
Frais de gestion des placements	18 932	19 923
Frais bancaires	74	110
	23 682	23 346

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION

AVANT AUTRES CHARGES	158 943	134 672
-----------------------------	----------------	----------------

AUTRES CHARGES

Diminution de la valeur marchande des placements	(135 594)	(61 668)
Contribution à La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick Inc.	(182 169)	(54 648)
	(317 763)	(116 316)

**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR
LES PRODUITS) - Page 5**

(158 820) \$	18 356 \$
---------------------	------------------

FONDS DE L'AVENIR DE LA SANB INC.**État de l'évolution des soldes de fonds****Pour l'exercice terminé le 31 mars****2023****2022**

	<u>Non affecté</u>	<u>Fonds de réserve de la SANB</u>		
SOLDES DE FONDS, début de l'exercice	1 704 075 \$	227 053 \$	1 931 128 \$	1 912 772 \$
Transfert à La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick Inc.	182 169	(182 169)	-	-
Transfert au fonds de réserve de la SANB	(100 000)	100 000	-	-
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(158 820)	-	(158 820)	18 355
SOLDES DE FONDS, fin de l'exercice	1 627 424 \$	144 884 \$	1 772 308 \$	1 931 127 \$

FONDS DE L'AVENIR DE LA SANB INC.**État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 31 mars****2023****2022****FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Excédent net des produits sur les charges (charges sur les produits)	(158 820) \$	18 356 \$
Ajustement pour		
Gain sur cession de placements	(63 381)	(117 919)
Pertes non-réalisés	135 594	61 668
	(86 607)	(37 895)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation dans placement à court terme	(1)	-
Augmentation des intérêts courus à recevoir	(27)	(34)
Diminution du recevable de La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick Inc.	-	54 648
Augmentation du payable à la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick Inc.	82 169	-
	(4 466)	16 719
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(232 566)	(235 351)
Produit de disposition des placements	249 763	219 923
	17 197	(15 428)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	12 731	1 291
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, début de l'exercice	3 272	1 981
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, fin de l'exercice	16 003 \$	3 272 \$

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la loi sur les compagnies de la province du Nouveau-Brunswick, et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

(a) Classification des fonds

Le fonds non affecté sert à l'enregistrement des transactions relatives aux opérations courantes.

Le fonds de réserve de la SANB Inc. est constitué des montants de revenus de placements qui sont disponibles à être transférés à La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick Inc. Ces montants sont déterminés par une formule pré-établie et votés par l'AGA à tout les ans.

(b) Constatation des produits

Les revenus d'investissement sont constatés à titre de revenu lorsque gagné. Les gains (pertes) réalisées à la vente de placement en portefeuille sont calculées en tenant compte du coût original des placements s'y rattachant. Les gains (pertes) non réalisés sur les placements en portefeuille correspondent à la variation durant l'exercice (déficit) de la juste valeur sur le coût original des placements en portefeuille.

(c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

(d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES
(suite)****(e) Instruments financiers**

L'organisme comptabilise initialement les actifs et passifs financiers à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers, autres que les placements, sont ensuite évalués au coût amorti. Les actifs financiers évalués au coût amortis incluent l'encaisse ainsi que les intérêts courus à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créditeurs. Les placements sont présentés à la juste valeur et la variation est comptabilisée à l'état des résultats.

3. PLACEMENTS**Placements à long terme :**

	2023	2022
Placements Gestion de Patrimoine Assante, valeur au coût de 1 174 338 \$ (1 130 687 \$ en 2022)	1 633 327 \$	1 725 269 \$
Dépôt à terme au taux d'intérêt de 1.85%, échéant le 11 avril 2023	-	89 386
Dépôt à terme au taux d'intérêt de 1.16%, échéant le 27 septembre 2025	76 750	75 870
	1 710 077 \$	1 890 525 \$

Placements à court terme :

	2023	2022
Compte Avantage entreprise	20 \$	19 \$
Dépôt à terme au taux d'intérêt de 1.85%, échéant le 11 avril 2023	91 039	-
	91 059 \$	19 \$

4. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. garanti une marge de crédit au nom de La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick Inc. pour un montant total de 160 000 \$. Au 31 mars 2023, le montant dû par la SANB sur cette marge de crédit était de 0 \$.

5. ADMINISTRATION

	2023	2022
Réunions - Conseil d'administration	2 376 \$	1 002 \$
Frais de comptabilité	2 300	2 311
	4 676 \$	3 313 \$

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable de l'actif à court terme et du passif à court terme est approximativement celle de leur juste valeur dû à l'échéance à court terme de ces items.

Risque lié aux taux d'intérêt

La compagnie fait face à un risque lié aux taux d'intérêt en raison de la fluctuation du taux d'intérêt sur ses dépôts à terme. La variabilité des taux sur les dépôts à terme de la société peut se solder par la fluctuation de ses flux de trésorerie et la diminution de ses revenus d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la possibilité pour la société de ne pas être en mesure de respecter ses engagements. La société a élaboré un plan complet qui lui permettra d'honorer ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Pareil plan est principalement fondé sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Risque lié au marché

Les placements de la société dans des titres cotés en bourse exposent cette dernière à un risque lié au marché en raison des fluctuations de prix qui ont lieu sur un marché ouvert.